

## 7 Activités de tir

### 7.2 Biathlon



Conditions pour organiser un biathlon scolaire :

- L'utilisation de carabines laser est recommandée.
- La zone dans laquelle se déroule l'activité doit être clairement balisée (drapeaux, rubalise, etc.) et ne doit pas être «traversable» par des personnes extérieures (il ne doit p. ex. pas y avoir un chemin au milieu, une piste de ski ou autres).
- Les cibles doivent être positionnées à un endroit où aucune activité ne se déroule derrière (il ne doit par exemple pas y avoir de chemin, de piste de ski ou autres derrière les cibles).
- En cas de tir avec des carabines à plombs, les cibles doivent être contre un talus, un mur ou tout autre installation empêchant les plombs d'aller plus loin. Les plombs sont bien entendu à ramasser à la fin de l'activité.
- En cas de tir avec des carabines laser, une «protection» (bâche, mur, talus, etc.) doit se trouver derrière les cibles afin que le faisceau laser soit stoppé.
- L'activité doit être encadrée par des adultes (pas de poste où les élèves peuvent tirer seuls).
- Les fusils doivent être posés au sol et le rester (pas de tir debout). Hormis pour tirer, les fusils ne doivent pas être manipulés par les élèves.
- Des instructions précises doivent encadrer cette activité comme p. ex. bien délimiter la zone dans laquelle les élèves peuvent évoluer (ne pas passer devant les fusils), donner des consignes claires pour le moment durant lequel les élèves peuvent tirer.

Ces activités sont  
soumises à une  
autorisation délivrée  
par la direction de  
l'établissement